



« Cerises Solidaires » Chavannes-près-Renens

Programme des activités du 2ème trimestre 2022

Mai 2022



Groupe « marche »

Prise de contact avec Laure Rohr **uniquement** par message au 076 222 57 51

Conversation en anglais

Vendredi 13 mai à 10h00 au local de la Blancherie

Contact : Sylvie Fuller au 021 691 98 55

Rencontre « pause-café »

Mardi de 14h00-16h00

Local de la Blancherie, rue de la Blancherie 24

Séance « groupe habitants »

Vendredi 20 mai de 10h00 à 12h00

Local de la Blancherie, rue de la Blancherie 24

Dates, heures et lieux	Activités	Indications complémentaires
Mai 2022		
Samedi 14 mai 2022 Trajet avec le train de Blonay - Chamby	<u>Voyage avec le petit train entre Blonay et Chamby :</u> Avec visite du musée ferroviaire à Chaulin et dîner sur place	Rendez-vous à la gare de Renens VD à 09h45, départ à 10h02 quai 2/voie 3, retour à Renens : 16h24 Prendre un billet : Renens VD – Blonay retour : 14.80 Acheter sur place : billet Blonay – Chaulin retour + musée : 22.-- Inscription : chez Christian Howald jusqu'au : 30 avril 2022 hchowald@bluewin.ch ou 079 292 53 78 Cette sortie aura lieu même par mauvais temps
Jeudi 19 mai à midi Vortex « coffee and food » Bâtiment Vortex / E Praz-Véguey 29 1022 Chavannes	<u>Repas au resto :</u> Repas convivial dans un <u>restaurant</u> de la commune ou de l'ouest lausannois	Les participants payent un forfait de 25.--, le reste est pris en charge par la caisse de l'association. Inscription : chez Christian Howald jusqu'au : 12 mai 2022 hchowald@bluewin.ch ou 079 292 53 78
Vendredi 27 mai Nous rejoignons Ouchy à pied en passant par le musée olympique et les quais d'Ouchy	<u>Promenade « de banc en banc :</u> Cette promenade dure environ 1h30	Rendez-vous à 13h45 à la gare de Renens VD, départ du train à 14h02. Inscription : chez Laure Rohr jusqu'au : 20 mai 2022 lau.rohr@hotmail.com ou 076 222 57 51

L'organisateur n'assume aucune responsabilité lors des manifestations, excursions et rencontres organisées par l'association « Cerises solidaires » et se réserve le droit de les supprimer en fonction de l'évolution de la pandémie.